



**Lutte contre les  
Espèces aquatiques  
envahissantes**

# Les plans d'eau contaminés en Estrie

## **Conseil régional de l'environnement de l'Estrie**

165, rue Moore  
Bureau 200  
Sherbrooke (Québec), J1H 1B8  
819 821-4357  
[cree@creestrie.ca](mailto:cree@creestrie.ca)

*Date de la mise à jour : 4 février 2026*



## Table des matières

<b>Mise en contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>Les espèces aquatiques envahissantes en Estrie .....</b>	<b>1</b>
<b>Prévenir le transport d'EAE et les nouvelles introductions .....</b>	<b>1</b>
<b>Les méthodes de décontamination .....</b>	<b>2</b>
<b>Les plans d'eau contaminés .....</b>	<b>3</b>
<b>Les présences connues d'EAE .....</b>	<b>3</b>
<b>La classification des plans d'eau .....</b>	<b>4</b>
<b>Liste des plans d'eau contaminés en Estrie .....</b>	<b>6</b>
<b>Liste résumée .....</b>	<b>6</b>
<b>Niveau ROUGE .....</b>	<b>6</b>
<b>Niveau JAUNE .....</b>	<b>9</b>
<b>Liste détaillée .....</b>	<b>13</b>
<b>Populations confirmées en Estrie .....</b>	<b>17</b>
<b>Comment prévenir le transport des EAE ? .....</b>	<b>18</b>
<b>Cas des embarcations motorisées .....</b>	<b>19</b>
<b>Cas des embarcations non motorisées.....</b>	<b>19</b>
<b>Cas des embarcations gonflables et de l'équipement personnel .....</b>	<b>19</b>
<b>Registre des mises à jour de la liste des plans d'eau contaminés.....</b>	<b>20</b>



## Mise en contexte

### Les espèces aquatiques envahissantes en Estrie

La prolifération des espèces aquatiques envahissantes (EAE) cause d'importants impacts environnementaux, sociaux et économiques sur le territoire de l'Estrie. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) surveille plus de 55 EAE au Québec dont 20 ont été observées en Estrie, incluant les moules zébrées (*Dreissena polymorpha*), le myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*), le cladocère épineux (*Bythotrephes longimanus*) et la vivipare chinoise (*Bellamya chinensis*). Dans le cadre d'une démarche nationale de lutte contre les EAE de Pêches et Océans Canada qui s'est étendue de 2023 à 2025, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) a développé une stratégie régionale contre les EAE pour réduire leur risque de transmission et prévenir de nouvelles introductions dans nos plans d'eau. De cette démarche a découlé la toute première liste des plans d'eau contaminés, publiée en été 2024.

### Prévenir le transport d'EAE et les nouvelles introductions

La meilleure façon de réduire le risque de transport des EAE demeure le lavage des embarcations de plaisance, incluant tout matériel qui entre en contact avec l'eau lors de tout déplacement entre deux plans d'eau. À ce jour, [des standards du Gouvernement du Québec permettent d'effectuer les meilleures pratiques en matière de lavage des embarcations](#)<sup>1</sup>. Cependant, ces pratiques ne sont pas encore uniformisées et présentes dans toutes les stations de lavage de la région. Certaines pratiques et certains types de stations de lavage peuvent donc réduire l'efficacité du lavage d'embarcation.

Cependant, les stations de lavage peuvent être très différentes les unes des autres. Il pourrait être facile de penser qu'un lavage est équivalent à un autre, sans se renseigner sur les capacités et déficiences de chaque station.

Le CREE recommande de toujours effectuer un lavage à une station disposant d'employés qui se conforment aux normes et recommandations du MELCCFP. Il reste vital que chaque propriétaire d'embarcation accédant à un plan d'eau se renseigne sur le niveau de contamination du plan d'eau et les différents lavages efficaces dans sa situation. Dans ce

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2018. *Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes*. Tiré de : [Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes \(quebec.ca\)](#)



## Lutte contre les Espèces aquatiques envahissantes

contexte, le CREE a créé une liste des plans d'eau estriens étant connus pour contenir une ou des EAE.

### Les méthodes de décontamination

Le MELCCFP recommande neuf méthodes de décontamination, nécessitant chacune un temps de traitement spécifique pour déloger ou tuer des EAE. La méthode la plus efficace demeure le nettoyage à la vapeur d'eau chaude.

Méthode	Concentration	Pression	Temps de traitement par surface pour déloger les organismes
Nettoyage à la vapeur d'eau chaude*	Vapeur > 60 °C	2 600 psi	5 à 10 secondes
Eau chaude*	60 °C	Sans pression	10 minutes
Eau chaude*	60 °C	2 600 psi	5 à 10 secondes
Eau froide	< 40 °C	2 600 psi	30 secondes
Chlore ou eau de Javel (non concentré)*	100 ml/l	S. O.	10 minutes
Vinaigre blanc	750 ml/l	S. O.	20 minutes
Séchage à l'air	Humidité de < 65 %	S. O.	5 jours consécutifs
Congélation	Entre -9 et 0 °C	S. O.	24 heures
Congélation	-9 °C et moins	S. O.	8 heures

\*Favorise la mortalité des organismes aquatiques si les directives sont respectées.

Figure 1 : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2018. *Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.*



## Les plans d'eau contaminés

### Les présences connues d'EAE

Les données du MELCCFP<sup>2</sup> constituent la principale source utilisée pour identifier les occurrences d'EAE présentées dans ce rapport. Afin d'obtenir un portrait le plus complet possible de la situation régionale, le CREE a également consulté le COGESAF, l'OBVBM, l'OBV Yamaska, le COBARIC, le COPERNIC, le RAPPEL ainsi que la plateforme *iNaturalist*.

Considérant que plus de 3000 plans d'eau de plus d'un hectare sont présents en Estrie et que la grande majorité n'a jamais été échantillonnée pour détecter la présence d'EAE, les plans d'eau non échantillonnés ou absents de la liste **doivent être considérés comme contaminés**. Le CREE recommande un lavage des embarcations à la sortie de ces plans d'eau avant tout déplacement vers un autre plan d'eau.

#### À noter :

La baie Missisquoi fait partie du lac Champlain, dans lequel le gouvernement de l'état de New York a identifié 51 espèces envahissantes<sup>3</sup>. De cette façon, la rivière Richelieu doit être considérée autant contaminée que la baie Missisquoi.

Certains plans d'eau américains situés près de la frontière estrienne possèdent des EAE qui ne se trouvent pas encore en Estrie. Ainsi, le risque de propagation de ces espèces dans notre région est important.

Pour information, la rivière Saint-Laurent possède plus d'EAE que tout plan d'eau en Estrie. Il est essentiel de sensibiliser les usagers à un lavage des embarcations et du matériel aquatique avant leur retour vers l'Estrie, afin d'éviter toute introduction de nouvelle EAE dans la région.

Le myriophylle à épis demeure l'EAE la plus répandue en Estrie, bien que le nombre de populations établies reste sous-estimé. En raison de sa large répartition dans la région, cette espèce représente un enjeu régional majeur. Cependant, d'autres EAE entraînent des impacts bien plus sévères. C'est notamment le cas de la moule zébrée et du cladocère

<sup>2</sup> Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2024. *Faune aquatique exotique envahissante au Québec*. Données Québec, mise à jour du 29 février 2024. [En ligne : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/faune-aquatique-exotique-envahissante-au-quebec>].

<sup>3</sup> Lake Champlain Basin Program. 2024. *2024-State of the Lake and Ecosystem Indicators Report du Lake Champlain Basin Program (LCBP)* [En ligne : <https://www.lcbp.org/wp-content/uploads/2024/06/2024-State-of-the-Lake-Report.pdf>].



épineux, qui affectent les populations d'espèces aquatiques indigènes, endommagent les infrastructures et perturbent les activités nautiques.

## La classification des plans d'eau

La classification des plans d'eau contaminés par une ou plusieurs EAE considère plusieurs facteurs.

Tout d'abord, nous avons considéré la difficulté à décontaminer une embarcation ayant été en contact avec le plan d'eau contaminé. Nous avons ensuite considéré les impacts connus des EAE sur l'écosystème, l'environnement, les infrastructures et les activités nautiques. Ces facteurs de classification ont mené à la séparation des plans d'eau en deux niveaux de contamination : le niveau **Rouge** et le niveau **Jaune**.

**Vingt-sept (27)** plans d'eau sont de niveau **Rouge** en Estrie. Ce niveau de contamination indique la présence d'une EAE avec un stade de vie planctonique invisible à l'œil nu. La présence de ce type d'espèces implique une **nécessité absolue de décontamination à l'eau chaude, avec une pression haute puis basse**, de toute embarcation et matériel entré en contact avec l'eau contaminée. L'eau chaude à haute pression est utilisée pour enlever les EAE qui peuvent être installées à l'extérieur de l'embarcation, tandis que la pression basse est nécessaire pour tuer les individus qui se trouvent dans les espaces clos de l'embarcation (p. ex. : les viviers, le fond de cale, le système de refroidissement du moteur, les ballasts des bateaux Wake, etc.). Concernant les ballasts des bateaux Wake, ces derniers étant impossibles à vider au complet, il est important de noter qu'ils peuvent héberger des larves d'EAE pendant plus de 30 jours s'ils ne subissent pas de rinçage à l'eau chaude.

**Cinquante-quatre (54)** plans d'eau sont de niveau **Jaune** en Estrie. Ce niveau de contamination indique des plans d'eau possédant des EAE évaluées comme étant plus faciles à retirer. Celles-ci incluent plusieurs plantes pour lesquelles un **lavage à haute pression et une vérification des espaces clos** pourraient réduire le risque de propagation. D'autres espèces considérées dans le niveau **Jaune** sont des poissons pour lesquels le transport et l'introduction accidentelle dans un nouveau plan d'eau sont presque impossibles.

Certains plans et cours d'eau ont fait l'objet d'observations d'EAE dans le passé, mais celles-ci peuvent ne plus apparaître dans les inventaires récents. Les raisons de cette absence, qui pourrait suggérer une disparition de l'espèce, restent souvent inconnues. Toutefois, ces mentions anciennes demeurent significatives : elles indiquent que des introductions d'EAE ne sont pas seulement possibles, mais ont déjà eu lieu.



## **Lutte contre les Espèces aquatiques envahissantes**

Afin de mieux prévenir de nouvelles introductions, ces mentions historiques ont été conservées dans la liste des plans d'eau contaminés. Les plans d'eau concernés sont classés en fonction des autres espèces présentes. S'ils ne comptent aucune autre EAE, ces plans d'eau sont regroupés à la fin de la liste, dans une section dédiée aux mentions historiques.



## Liste des plans d'eau contaminés en Estrie

### Liste résumée

#### Niveau ROUGE

NOM DU PLAN D'EAU	NIVEAU DE RISQUE	LATITUDE	LONGITUDE	MRC	MUNICIPALITÉ	NOMBRE D'EAE IDENTIFIÉES
*BAIE MISSISQUOI	ROUGE	45,042	-73,127	Brome-Missisquoi	Saint-Armand	13
*LAC CHAMPLAIN	ROUGE	44,554	-73,348	Brome-Missisquoi		17
ÉTANG KINGSBURY	ROUGE	45,584	-72,136	Val-Saint-François	Kingsbury	3
ÉTANG PEASLEY	ROUGE	45,057	-72,052	Coaticook	Stanstead-Est	1
LAC AYLMER	ROUGE	45,802	-71,346	Granit et Haut-Saint-François	Stratford et Weedon	2
LAC BOIVIN	ROUGE	45,402	-72,696	Haute-Yamaska	Granby	4
LAC BOWKER	ROUGE	45,422	-72,213	Memphrémagog	Orford	1
LAC BRAN DE SCIE	ROUGE	45,405	-72,202	Memphrémagog	Orford	2
LAC BROME	ROUGE	45,247	-72,513	Brome-Missisquoi	Lac Brome	4
LAC BROMPTON	ROUGE	45,436	-72,148	Val-Saint-François, Memphrémagog	Saint-Denis-de-Brompton, Orford, Racine	5
LAC DES MONTS	ROUGE	45,404	-72,186	Memphrémagog	Orford	2



**Lutte contre les  
Espèces aquatiques  
envahissantes**

LAC FRASER	ROUGE	45,384	-72,176	Memphrémagog	Orford	3
LAC LECLERC	ROUGE	45,405	-72,197	Memphrémagog	Orford	2
LAC MAGOG	ROUGE	45,303	-72,042	Memphrémagog, Sherbrooke	Sherbrooke, Magog, Sainte-Catherine-de- Hatley	4
LAC MASSAWIPPI	ROUGE	45,202	-72,002	Memphrémagog	Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine-de- Hatley, Ayer's Cliff, Canton d'Hatley	6
LAC MEMPHRÉMAGOG	ROUGE	45,205	-72,218	Memphrémagog	Magog, Stanstead (Canton), Ogden, Potton, Austin, St- Benoit-du-Lac	5
LAC ROXTON	ROUGE	45,467	-72,654	Haute-Yamaska	Roxton Pond	1
LAC SHEFFINGTON	ROUGE	45,313	-72,630	Brome-Missisquoi	Bromont	4
LAC SIMONEAU	ROUGE	45,412	-72,189	Memphrémagog	Orford	2
LAC STUKELY	ROUGE	45,374	-72,251	Memphrémagog, Val-Saint- François	Orford, Eastman, Bonsecours	4
LAC WATERLOO	ROUGE	45,333	-72,519	Haute-Yamaska	Waterloo	3
RIVIÈRE AU SAUMON	ROUGE	45,604	-72,138	Val-Saint-François	Racine, Saint-François- Xavier-de-Brompton, Saint-Denis-de- Brompton, Melbourne, Kingsbury	3
RIVIÈRE MAGOG	ROUGE	45,357	-71,968	Sherbrooke	Sherbrooke	7



## Lutte contre les Espèces aquatiques envahissantes

<b>RIVIÈRE MASSAWIPPI</b>	ROUGE	45,279	-71,970	Memphrémagog, Sherbrooke	North Hatley, Hatley, Sherbrooke	6
<b>RIVIÈRE SAINT- FRANÇOIS</b>	ROUGE	45,397	-71,883	Haut-Saint-François, Val-Saint- François, Sherbrooke		7
<b>RIVIÈRE YAMASKA</b>	ROUGE	45,285	-72,866	Haute-Yamaska, Brome- Missisquoi		7
<b>RUISSEAU BAIE BEAULIEU</b>	ROUGE	45,342	-71,988	Sherbrooke	Sherbrooke	5



## Lutte contre les Espèces aquatiques envahissantes

### Niveau JAUNE

NOM DU PLAN D'EAU	NIVEAU DE RISQUE	LATITUDE	LONGITUDE	MRC	MUNICIPALITÉ	NOMBRE D'EAE IDENTIFIÉES
ÉTANG DURBAN	JAUNE	45,779	-72,004	Les Sources	Danville	2
ÉTANG DOMAINE HOWARD	JAUNE	45,402	-71,908	Sherbrooke	Sherbrooke	1
ÉTANG DU MONT GALE	JAUNE	45,271	-72,704	Memphrémagog	Bromont	1
ÉTANG HOLLAND	JAUNE	45,253	-72,262	Memphrémagog	Austin	1
ÉTANG JOHN	JAUNE	45,075	-73,163	Haut-Richelieu	Venise-en-Québec	1
ÉTANG O'MALLEY	JAUNE	45,283	-72,253	Memphrémagog	Austin	1
ÉTANG SANS NOM	JAUNE	45,799	-71,987	Les Sources	Danville	1
ÉTANG SANS NOM	JAUNE	45,337	-72,701	Brome-Missisquoi	Bromont	1
ÉTANG SUGAR LOAF POND	JAUNE	45,125	-72,334	Memphrémagog	Potton	1
ÉTANG SUR LE CHEMIN BELLEVUE	JAUNE	45,274	-72,303	Memphrémagog	Bolton-Est	1
ÉTANG SUR LE CHEMIN COCHRANE	JAUNE	45,181	-71,791	Coaticook	Compton	1
ÉTANG SUR LE CHEMIN DU BASS.	JAUNE	45,430	-71,633	Haut-St-François	Cookshire-Eaton	1
ÉTANG SUR LE CHEMIN LAY	JAUNE	45,659	-72,180	Val-Saint-François	Melbourne	1



**Lutte contre les  
Espèces aquatiques  
envahissantes**

LAC À LA TRUITE	JAUNE	45,344	-72,151	Memphrémagog	Orford	1
LAC BROMONT	JAUNE	45,266	-72,671	Brome-Missisquoi	Bromont	2
LAC D'ARGENT	JAUNE	45,310	-72,314	Memphrémagog	Eastman	2
LAC D'ARGENT	JAUNE	45,641	-71,596	Haut-St-François	Dudswell	1
LAC DAVIGNON	JAUNE	45,206	-72,724	Brome-Missisquoi	Cowansville	2
LAC DES SITTELLES	JAUNE	45,248	-72,270	Memphrémagog	Austin	2
LAC DESMARAIS	JAUNE	45,461	-72,118	Val-Saint-François	Saint-Denis-de-Brompton	1
LAC ELGIN	JAUNE	45,746	-71,333	Le Granit	Stratford	1
LAC GALE	JAUNE	45,269	-72,694	Brome-Missisquoi	Bromont	1
LAC KELLY	JAUNE	45,110	-72,572	Brome-Missisquoi	Sutton	1
LAC LOUISE	JAUNE	45,727	-71,415	Haut-St-François	Weedon	1
LAC LOVERING	JAUNE	45,174	-72,151	Memphrémagog	Magog, Stanstead	1
LAC LYSTER	JAUNE	45,028	-71,908	Coaticook	Coaticook	2
LAC MÉGANTIC	JAUNE	45,524	-70,880	Le Granit	Lac-Mégantic, Marston, Piopolis, Frontenac	2
LAC MONTJOIE	JAUNE	45,408	-72,099	Val-Saint-François	Saint-Denis-de-Brompton	1
LAC ORFORD	JAUNE	45,295	-72,295	Memphrémagog	Austin, Eastman	2



**Lutte contre les  
Espèces aquatiques  
envahissantes**

LAC PARKER	JAUNE	45,328	-72,313	Memphrémagog	Eastman	1
LAC SAINT-FRANÇOIS	JAUNE	45,893	-71,154	Le Granit	Lambton, Saint-Romain	1
LAC SAINT-GEORGES	JAUNE	45,645	-71,882	Les Sources	Saint-Georges-de-Windsor	1
LAC SELBY	JAUNE	45,094	-72,798	Brome-Missisquoi	Dunham	2
LAC STOKE	JAUNE	45,518	-71,811	Val-Saint-François	Stoke	1
LAC TROUSERS	JAUNE	45,249	-72,343	Memphrémagog	Bolton-Est, Saint-Étienne-de-Bolton	1
LAC WALLACE	JAUNE	45,015	-71,630	Coaticook	Saint-Herménégilde	1
LES TROIS LACS	JAUNE	45,801	-71,892	Les Sources	Val-des-Sources	3
PETIT LAC BALDWIN	JAUNE	45,019	-71,887	Coaticook	Coaticook	2
PETIT LAC BROMPTON	JAUNE	45,450	-72,104	Val-Saint-François	Saint-Denis-de-Brompton	2
PETIT LAC LAMBTON	JAUNE	45,898	-71,116	Le Granit	Lambton	1
PETIT LAC SAINT-FRANÇOIS	JAUNE	45,538	-72,037	Val-Saint-François	Saint-François-Xavier-de-Brompton	1
RÉSERVOIR CHOINIÈRE	JAUNE	45,426	-72,602	Haute-Yamaska	Roxton Pond, Saint-Joachim-de-Shefford	1
RIVIÈRE AUX BROCHETS	JAUNE	45,125	-73,001	Brome-Missisquoi	Standbridge East, Bedford, Bedford, Notre-Dame-de-	1



## Lutte contre les Espèces aquatiques envahissantes

					Stanbridge, Pike River, Frelighsburg	
RIVIÈRE AUX HERBAGES	JAUNE	45,383	-72,152	Memphrémagog	Orford	1
RIVIÈRE NIGER	JAUNE			Les Sources	Danville	1
RUISSEAU MORPIONS	JAUNE	45,169	-73,043	Brome-Missisquoi	Notre-Dame-de- Stanbridge	2
RUISSEAU WILLOW	JAUNE	45,596	-72,034	Val-Saint-François	Val-Joli	1



## **Lutte contre les Espèces aquatiques envahissantes**

## Liste détaillée

## Plans d'eau niveau rouge



# Lutte contre les Espèces aquatiques envahissantes

Plans d'eau niveau rouge																						
Nom commun :		Cladocère épineux	Écrevisse à taches rouges	Puce d'eau en hamçon	Méduse d'eau douce	Moule zébrée	Petite corbeille d'Asie	Vivipare chinoise	Vivipare géorgienne	Carpe commune	Gardon rouge ou rotengle	Gaspareau	Lamproie marine	Poisson rouge	Tanche	Tortue à oreilles rouges	Châtaigne d'eau	Hydrocharide grenouillette	Myriophylle à épis	Potamot crépu	Salicaire commune	
Lac Sheffington	45,313	-72,630	4	Oui					Oui									Oui	Oui			
Lac Simoneau	45,412	-72,189	2						Oui									Oui				
Lac Stukely	45,374	-72,251	4						Oui									Oui			Oui	
Lac Waterloo	45,333	-72,519	3						Oui									Oui	Oui			
Rivière au Saumon	45,604	-72,138	3						Oui									Oui	Oui			
Rivière Magog	45,357	-71,968	7						Oui			Oui					HISTORIQUE NON-CONFIRMÉE (1999)			Oui		
Rivière Massawippi	45,279	-71,970	6						Oui			Oui	Oui					Oui	Oui			
Rivière Saint-François	45,397	-71,883	7						Oui			Oui	Oui					Oui	Oui			
Rivière Yamaska	45,285	-72,866	7	Oui					Oui			Oui						Oui	Oui			
Ruisseau Baie Beaulieu	45,342	-71,988	5						Oui									Oui	Oui			
Nom commun :		Cladocère épineux	Écrevisse à taches rouges	Puce d'eau en hamçon	Méduse d'eau douce	Moule zébrée	Petite corbeille d'Asie	Vivipare chinoise	Vivipare géorgienne	Carpe commune	Gardon rouge ou rotengle	Gaspareau	Lamproie marine	Poisson rouge	Tanche	Tortue à oreilles rouges	Châtaigne d'eau	Hydrocharide grenouillette	Myriophylle à épis	Potamot crépu	Salicaire commune	
Plans d'eau niveau jaune																						
Étang Burbank	45,779	-72,004	2														Oui				Oui	
Étang Domaine Howard	45,402	-71,908	1														Oui					
Étang du Mont Gale	45,271	-72,704	1														Oui					
Étang Holland	45,253	-72,262	1																			
Étang John	45,075	-73,163	1															Oui				
Étang O'Malley	45,283	-72,253	1																Oui			
Étang sans nom	45,799	-71,987	1														Oui					
Étang sans nom	45,337	-72,701	1																			
Étang Sugar Loaf Pond	45,125	-72,334	1				Oui															
Étang sur le chemin Bellevue	45,274	-72,303	1														Oui					
Étang sur le chemin Cochrane	45,181	-71,791	1														Oui					



# Lutte contre les Espèces aquatiques envahissantes

Nom commun :			Cladocère épineux	Écrevisse à taches rouges	Puce d'eau en hameçon	Méduse d'eau douce	Moule zébrée	Petite corbeille d'Asie	Vivipare chinoise	Vivipare géorgienne	Carpe commune	Gardon rouge ou rotengle	Gaspareau	Lamproie marine	Poisson rouge	Tanche	Tortue à oreilles rouges	Châtaigne d'eau	Hydrocharide grenouillette	Myriophylle à épis	Potamot crépu	Salicaire commune
Plans d'eau niveau jaune																						
Étang sur le chemin du Bass.	45,430	-71,633	1				Oui															
Étang sur le chemin Lay	45,659	-72,180	1													Oui						
Lac à la Truite	45,344	-72,151	1				Oui															
Lac Bromont	45,266	-72,671	2																	Oui	Oui	
Lac d' Argent	45,310	-72,314	2				Oui													Oui		
Lac d'Argent	45,641	-71,596	1																	Oui		
Lac Davignon	45,206	-72,724	2												HISTORIQ. UE (1969)					Oui	Oui	
Lac des Sittelles	45,248	-72,270	2				Oui															
Lac Desmarais	45,461	-72,118	1													HISTORIQ. UE (1992)				Oui		
Lac Elgin	45,746	-71,333	1				Oui															
Lac Gale	45,269	-72,694	1																	Oui		
Lac Kelly	45,110	-72,572	1														Oui					
Lac Louise	45,727	-71,415	1																Oui			
Lac Lovering	45,174	-72,151	1																Oui			
Lac Lyster	45,028	-71,908	2										Oui							Oui		
Lac Mégantic	45,524	-70,880	2																	Oui		
Lac Montjoie	45,408	-72,099	1																			
Lac Orford	45,295	-72,295	2				Oui												HISTORIQ. UE	Oui		
Lac Parker	45,328	-72,313	1																	Oui		
Lac Saint-François	45,893	-71,154	1																	Oui		
Lac Saint-Georges	45,645	-71,882	1																	Oui		
Lac Selby	45,094	-72,798	2				Oui													Oui		
Lac Stoke	45,518	-71,811	1												HISTORIQ. UE NON-CONFIRMÉE (1964)					Oui		



## Lutte contre les Espèces aquatiques envahissantes

Nom commun :		Cladocère épineux	Écrevisse à taches rouges	Puce d'eau en hamçon	Méduse d'eau douce	Moule zébrée	Petite corbeille d'Asie	Vivipare chinoise	Vivipare géorgienne	Carpe commune	Gardon rouge ou rotengle	Gaspareau	Lamproie marine	Poisson rouge	Tanche	Tortue à oreilles rouges	Châtaigne d'eau	Hydrocharide grenouillette	Myriophylle à épis	Potamot crépu	Salicaire commune
Plans d'eau niveau jaune																					
Lac Trouzers	45,249	-72,343	1																Oui		
Lac Wallace	45,015	-71,630	1																Oui		
Les Trois Lacs	45,801	-71,892	3																Oui	Oui	
Petit lac Baldwin	45,019	-71,887	2																Oui		
Petit lac Brompton	45,450	-72,104	2																Oui		Oui
Petit lac Lambton	45,898	-71,116	1																Oui		
Petit lac Saint-François	45,538	-72,037	1															Oui			
Réservoir Choinière	45,426	-72,602	1																Oui		
Rivière aux Brochets	45,125	-73,001	1																Oui		
Rivière aux Herbages	45,383	-72,152	1																Oui		
Rivière Niger			1																		
Ruisseau Morpions	45,169	-73,043	2															Oui			
Ruisseau Willow			1															Oui			



**Populations confirmées en Estrie**

<b>GROUPE D'ESPÈCES ENVAHISANTES</b>	<b>NOM COMMUN</b>	<b>NOM SCIENTIFIQUE</b>	<b>NOMBRE DE PLANS D'EAU CONTAMINÉS AVEC CETTE ESPÈCE :</b>
CRUSTACÉS	Cladocère épineux	<i>Bythotrephes longimanus</i>	2
	Écrevisse à taches rouges	<i>Faxonius rusticus</i>	5
	Puce d'eau en hameçon	<i>Ceropagis pengoi</i>	1
HYDROZOAires	Méduse d'eau douce	<i>Craspedacusta sowerbii</i>	8
MOLLUSQUES	Moule zébrée	<i>Dreissena polymorpha</i>	9
	Petite corbeille d'Asie	<i>Corbicula fluminea</i>	1
	Vivipare chinoise	<i>Cipangopaludina chinensis</i>	13
	Vivipare géorgienne	<i>Viviparius georgianus</i>	21
POISSONS	Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	7
	Gardon rouge ou rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	1
	Gaspareau	<i>Alosa pseudoharengus</i>	2
	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	2
	Poisson rouge	<i>Carassius auratus</i>	13
	Tanche	<i>Tinca tinca</i>	3
REPTILES	Tortue à oreilles rouges	<i>Trachemis scripta elegans</i>	4
PLANTES	Châtaigne d'eau	<i>Trapa natans</i>	3
	Hydrocharide grenouillette	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	4
	Myriophylle à épis	<i>Myriophyllum spicatum</i>	50
	Potamot crépu	<i>Potamogeton crispus</i>	20
	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	6



## Comment prévenir le transport des EAE ?

La notion la plus importante pour éviter de transporter des EAE est de toujours **laver, vider et sécher** toute embarcation et tout matériel qui a touché à l'eau d'un plan d'eau contaminé. Cette mesure est valable pour les remorques, l'arrière du véhicule et les roues ayant été en contact avec l'eau, les kayaks, les canots, les planches à pagaille, l'équipement de plongée, les maillots de bain, les bottes et cuissardes de pêche, les cannes à pêche, les tubes gonflables, les bouées tractables, les skis nautiques, et tout autre matériel aquatique. La meilleure méthode de lavage demeure l'eau chaude à haute ou basse pression, selon la fragilité du matériel à décontaminer.

### Laver

Les plantes, les espèces animales, la boue et tout autre débris visible doivent être retirés et jetés à la poubelle. L'embarcation, la remorque et l'équipement doivent ensuite être frottés et/ou rincés. Les petits articles, tels que l'équipement de pêche à la ligne, les seaux et les éléments d'ancre doivent également être nettoyés.

Attention cependant à bien adapter la pression à la fragilité du matériel (voir le point « Cas des embarcations gonflables et de l'équipement personnel » ci-dessous). Afin d'être efficace, il est toujours conseillé d'effectuer le lavage sur la terre ferme, loin des collecteurs d'eaux pluviales, des fossés ou des plans d'eau.

Il est important d'éviter d'utiliser les lave-autos locaux si l'embarcation a été en contact avec un plan d'eau contaminé. Le lavage d'une embarcation contaminée pourrait participer à l'introduction d'EAE dans un nouvel environnement par le biais des systèmes de drainage municipaux.

### Vider

Il est important de toujours vider toute l'eau de l'embarcation, de la remorque et de l'équipement. Ceci inclut les espaces souvent oubliés tels que les viviers, les cales, les ballasts, les moteurs, les glacières, les seaux d'appâts, les cordes, etc.

### À noter :

Dans plusieurs provinces et états, il est illégal de transporter des embarcations dont le bouchon de vidange est encore en place. C'est donc une bonne habitude à prendre que de le retirer à chaque sortie de l'eau !



## Sécher

Les restants d'eau stagnante peuvent également contenir des EAE (p. ex. : des larves, des fragments de plantes, etc.). Toutes les parties de l'embarcation et de l'équipement doivent être totalement sèches avant de pénétrer à nouveau dans un plan d'eau.

Le séchage peut se faire avec des serviettes, un aspirateur pour débris secs ou liquides, ou de l'air sous pression. Il est également possible de faire sécher son embarcation et son équipement à l'air libre pendant un minimum de 30 jours.

### **Cas des embarcations motorisées**

Les embarcations motorisées doivent toujours être décontaminées par un lavage entre chaque déplacement d'un plan d'eau à un autre, que ce plan d'eau figure sur la liste ci-dessus ou non. Les décontaminations à l'eau chaude à haute et basse pression sont nécessaires pour bien décontaminer une embarcation motorisée. À titre de moyen mnémotechnique, l'acronyme CMAD est utile pour se rappeler facilement quoi laver :

- C = coque et remorque ;
- M = moteur et tableau arrière ;
- A = ancre, ligne d'ancrage et équipement ;
- D = drainage des compartiments intérieurs.

Pour rappel, il est presque impossible de vider les ballasts au complet. Il est donc important de les rincer à l'eau chaude pour pouvoir les considérer comme décontaminés.

### **Cas des embarcations non motorisées**

Les mêmes consignes que pour les embarcations motorisées s'appliquent pour les embarcations non motorisées. Ces dernières sont souvent moins complexes à nettoyer et un lavage à l'eau chaude à haute pression est souvent possible à l'extérieur autant qu'à l'intérieur de l'embarcation. Attention, les pagaies et les gilets de sauvetage sont également à laver.

### **Cas des embarcations gonflables et de l'équipement personnel**

Les embarcations gonflables, incluant les planches à pagaies, les bouées tractables, les tubes gonflables, les jouets aquatiques, etc., sont souvent plus difficiles à laver. Il en est de même pour l'équipement de pêche, les maillots et les gilets de sauvetage.

Étant donné que ce matériel est plus fragile, le lavage à haute pression est souvent à éviter. Si l'eau chaude à basse pression n'est pas disponible à la station de lavage choisie, ces articles peuvent être trempés dans un bain d'eau chaude directement à la maison.



## Registre des mises à jour de la liste des plans d'eau contaminés

### Mise à jour du 4 février 2026

- Correctifs pour les MRC ou Municipalité de quelques plans d'eau ;
- Précisions sur certains petits plans d'eau sans nom ;
- Précision sur la localisation du Ruisseau Morpions.

### Mise à jour du 26 janvier 2026

- Mise à jour des plans d'eau de niveau rouge :
  - o Augmentation de niveau pour plusieurs plans d'eau ;
- Ajout d'observations de salicaire commune (*Lythrum salicaria*) ;
- Ajout d'observations de vivipares géorgiennes (*Vivaprius georgianus*).

### Mise à jour du 6 octobre 2025

- Mise à jour des plans d'eau de niveau jaune :
  - o Ajout des nouvelles occurrences connues en date du 6 octobre 2025 ;
  - o Ajout des rivières et des ruisseaux contaminés ;
- Modification du nombre moyen d'EEA retrouvées par plan d'eau ;
- Mise à jour des informations sur le myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) ;
- Ajout d'une section « Mentions historiques » dans la liste.

### Mise à jour du 25 juillet 2024

- Inclusion des méduses d'eau douce (*Craspedacusta sowerbii*).